MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES ARCHIVES

Conservation des Traités

N° /1002/ AR/IR/EL//

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 25 janvier 2002

Monsieur,

Vous avez demandé à la direction des Archives, par lettre en date du 11 décembre 2001, si , conformément aux dispositions de l'article 44 du traité du 10 février 1947, les trois traités suivants avaient été notifiés à l'Italie et à quelle date :

- Traité de limites et de juridiction entre la France et la Sardaigne, 24 mars 1760 ;
- Traité de cession de la Corse à la France par la République de Gênes, 15 mai 1768 ;
- Traité relatif à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France du 24 mars 1860.

Les recherches menées dans les séries Europe et Protocole des Archives diplomatiques permettent d'établir qu'un seul de ces traités a été notifié à l'Italie, le 15 mars 1948, le traité relatif à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France. Vous trouverez ci-joint les références des documents consultés ainsi que la liste des conventions franco-italiennes remises en vigueur publiée au *Journal officiel* du 14 novembre 1948. ?

Les premières recherches menées tant dans les fonds de la direction des Archives que dans la base de données et dans le recueil des traités de l'ONU n'ont pas permis de trouver trace de l'enregistrement de cet accord.

Si les recherches complémentaires, actuellement en cours, permettaient de découvrir des éléments nouveaux, je ne manquerais pas de vous en informer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Isabelle RICHEFORT
Conservateur en Chef du Patrimoine
Conservation des Traités

Monsieur Jean de PINGON
56, route du Mont-Veyrier
74290 Veyrier du Lac